

Allocution de la Mme la Ministre Barthoulot

Ministre du Canton du Jura, présidente de la CDAS

Friday June 17 2022 First Ministerial Roundtable 11:30-13:00

Mesdames et Messieurs en vos qualités et titres respectifs,

A l'instar des pays industrialisés, la Suisse est un pays qui vieillit. Les plus de 65 ans représentent 19% de la population et les octogénaires plus de 5%, alors que la part des jeunes de moins de 20 ans continue de baisser.

Avec la croissance économique et la généralisation de la protection sociale, les conditions de vie des nouvelles générations se sont améliorées. Malgré la persistance d'un certain nombre d'inégalités, la pauvreté a cessé d'être une caractéristique associée à la vieillesse.

Toutefois, alors que la situation moyenne des retraités s'est améliorée lors des dernières décennies, des poches de précarité persistent chez les plus âgés, en particulier chez les femmes. Aujourd'hui, les générations plus nombreuses, issues du baby-boom, atteignent la retraite et ce vieillissement démographique interroge tant notre prévoyance vieillesse que notre système de soins.

Nous constatons que grâce au système de retraite suisse, une redistribution plus équitable a pu être mise en œuvre

entre les générations et permet aujourd'hui à l'ensemble des retraités de bénéficier d'un revenu minimum assuré.

Le contrat intergénérationnel sur lequel se base le premier pilier de notre prévoyance vieillesse, qui est de nature redistributive, bénéficie en particulier aux femmes.

Par ailleurs, pouvoir se soigner correctement grâce à la couverture du risque maladie a aussi soulagé considérablement les familles, notamment vis-à-vis de la prise en charge des aînés.

Globalement, la protection sociale a allégé la charge des familles et permis aux seniors de jouir, dans l'ensemble, d'une plus grande autonomie. Elle a ainsi, selon certains sociologues, « pacifié » les relations entre générations.

L'entraide et la solidarité entre générations, en particulier au sein des familles, n'ont toutefois pas disparu. Elles se traduisent par des services rendus, telle que la garde d'enfants, 33% des jeunes enfants sont gardés par leurs grand-parents, ou encore par des soutiens financiers.

Les soins aux proches offrent un exemple particulièrement significatif d'échanges entre générations.

Ce travail de care auprès des proches, non rémunéré et encore insuffisamment reconnu, est essentiellement assigné aux femmes, selon une division sexuée du travail.

Ce qui peut avoir des conséquences négatives, tant sur leur carrière professionnelle que leur rente de vieillesse.

Il n'est en effet pas rare que des femmes diminuent leur taux d'emploi, voir quittent le marché du travail pour s'occuper d'un proche âgé nécessitant des soins. Ceci a une incidence sur leurs revenus actuels mais également sur leurs futures rentes de vieillesse en raison de moindre cotisations aux assurances sociales.

Sur ces deux tableaux que sont l'aide aux proches et le soutien aux femmes, une action politique déterminée est nécessaire.

La Suisse a commencé à empoigner le problème des proches aidants en les faisant bénéficier de bonification pour tâches d'assistance dans le cadre du 1^{er} pilier de la prévoyance vieillesse. Ensuite, un Plan d'action leur est consacré et leurs besoins sont en cours d'analyse.

Parmi les mesures prises en faveur des femmes, on peut citer, dans le 1^{er} pilier de la prévoyance vieillesse, des bonifications aux personnes élevant des enfants ou prenant soin d'un parent dépendant. Une autre mesure phare est la correction du partage du capital prévoyance vieillesse, le 2^{ème} pilier, en cas de divorce.

D'autres mesures sont à l'étude comme la facilitation de l'accès à la prévoyance professionnelle pour les personnes à bas revenus, dont la grande majorité sont des femmes travaillant à temps partiel.

A ces efforts fédéraux, s'ajoutent des mesures régionales et locales : les proches aidants peuvent ainsi bénéficier de mesures de soutien, de possibilités de répit et d'accompagnement, à travers le soutien d'organisations caritatives ou subventionnées.

Mesdames et Messieurs,

En favorisant la promotion d'une répartition équitable des soins et en remédiant aux inégalités dont les femmes sont victimes, nous poserons ainsi les axes d'une politique du développement durable des générations.

Le vieillissement démographique implique des enjeux conséquents pour les pays de la région Europe.

Dans ce contexte, il sera capital que la pérennité de la sécurité sociale et l'engagement des pouvoirs publics soient garantis, *sans porter atteinte aux prestations*. Chacune et chacun doit pouvoir conserver son autonomie en avançant en âge, tout en veillant à ne pas épuiser la solidarité familiale.

Toutefois, n'oublions pas que l'allongement de la vie est avant tout une conséquence positive de l'amélioration des conditions de vie. La participation des personnes âgées offre de nouvelles opportunités sociales et économiques.

Ainsi que le souligne la professeure Valérie Hugentobler, sociologue et membre de notre délégation, favoriser des bonnes conditions dans le vieillissement implique d'une part une prise en compte de l'ensemble du parcours de vie dans une perspective de genre et, d'autre part, l'intégration des personnes concernées aux processus de décision.

Je vous remercie de votre attention.